

CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté portant approbation du règlement de la Fondation neuchâteloise de secours aux chômeurs

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les statuts de la Fondation neuchâteloise de secours aux chômeurs du 18 décembre 2002 ;

vu l'article 14a de la loi concernant l'introduction du code civil suisse du 22 mars 1910 ;

sur la proposition du conseil de la Fondation neuchâteloise de secours aux chômeurs, par le conseiller d'État, chef du Département de l'économie et de l'action sociale,

arrête :

Article unique Le règlement de la Fondation neuchâteloise de secours aux chômeurs du 12 mars 2018 est approuvé.

Neuchâtel, le 11 avril 2018

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND